



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2021 à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Selon décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence et l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La présente séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Yvan Arsenault
Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

21-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Avis de motion - Règlement 459-21 décrétant la rémunération des élus municipaux

5.2 - Rémunération des employés pour l'année 2021

5.3 - Entente sur les nouvelles conditions de travail de l'adjointe administrative

5.4 - Entente sur les nouvelles conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier

5.5 - Avis de motion - Règlement numéro 460-21 fixant le taux des taxes et des tarifications pour 2021

5.6 - Déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2021

5.7 - Registre public des déclarations concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus pour l'année 2020

5.8 - Désignation du directeur général comme représentant de la municipalité à Revenu Québec



N° de résolution
ou annotation

- 5.9 - Désignation du directeur général comme représentant de la municipalité à la Cour du Québec
 - 5.10 - Désignation d'un comité de sélection pour l'employé de voirie
 - 5.11 - Projet de loi c-213, loi édictant la loi canadienne sur l'assurance-médicaments
 - 5.12 - Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2021
 - 5.13 - Avis de motion - Règlement numéro 461-21 sur la gestion contractuelle
 - 6 - SERVICE INCENDIE
 - 6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie
 - 6.2 - Planification des séances pour la réalisation des programmes pour le schéma de couverture de risque
 - 7 - SERVICE DE VOIRIE
 - 7.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.2 - Achats et travaux du mois - voirie
 - 8 - SERVICE D'EAU POTABLE
 - 9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
 - 9.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 9.2 - Autorisation de la municipalité de se faire représenter par l'inspecteur en bâtiment devant la Cour du Québec (Chambre civile) Division des petites créances
 - 10 - SERVICE D'EAUX USÉES
 - 10.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées
 - 11 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
 - 12 - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 12.1 - Adoption des comptes
 - 13 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - 13.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 12 janvier 2021
 - 13.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 12 janvier 2021
 - 14 - RAPPORT DU MAIRE
 - 15 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES
 - 15.1 - Demande au programme d'emplois d'été Canada
 - 15.2 - Résumé des rencontres avec les écoles
 - 16 - Dons et commandites
 - 17 - QUESTIONS DIVERSES
 - 17.1 - Achat d'un téléviseur pour la salle du conseil
 - 17.2 - Travaux de remplacement des fenêtres au sous-sol de l'hôtel de ville
 - 17.3 - Rénovation des fenêtres du sous-sol de l'hôtel de ville
 - 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- Sur la proposition** de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Richard Grenier, que l'ordre du jour soit adopté avec les insertions suivantes:
- 15.2 - Résumé des rencontres avec les écoles
 - 17.2 - Rénovation des fenêtres du sous-sol de l'hôtel de ville



N° de résolution
ou annotation

21-01-02

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux des séances du conseil tenues le 8 décembre 2020 et le 22 décembre 2020 dernières ont été remises à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard. Les procès-verbaux des séances du 8 décembre 2020 et du 22 décembre 2020 sont approuvés tels qu'ils apparaissent au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Avis de motion - Règlement 459-21 décrétant la rémunération des élus municipaux

Avis de motion est donné par monsieur Richard Grenier pour l'adoption du Règlement 459-21 décrétant la rémunération des élus municipaux. Monsieur Richard Grenier dépose un projet de règlement et le présente aux membres du conseil conformément à l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (T-11.001).

5.2 - Rémunération des employés pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire un ajustement salarial pour l'année 2021 de certains employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire certains ajustements aux conditions de travail de certaines employés;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu à l'unanimité

QUE le taux horaire des pompiers volontaires, le capitaine, les lieutenants et le directeur du service incendie de l'année 2020 soit majoré de 2% pour l'année 2021.

QUE le taux horaire des formations et des pratiques des pompiers pour l'année 2021 soit au salaire minimum en vigueur;

QUE le taux horaire des réparations, inspections des camions et le travail en caserne pour l'année 2021 soit de 15,30\$;

QU'une allocation mensuelle de 160\$ par mois est attribuée au directeur du service incendie pour l'utilisation de son véhicule personnel;

QUE le taux horaire de l'inspecteur de bâtiment de l'année 2020 soit majoré de 2% pour l'année 2021;

QUE les heures de travail soient le lundi, mardi et le vendredi de 9:00 à 12:00 et de 13:00 à 16:00, pour l'inspecteur de bâtiment;

QUE le taux horaire de la concierge de l'année 2020 soit majoré de 2% pour l'année 2021;

21-01-03

21-01-04



N° de résolution
ou annotation

21-01-05

QUE le taux horaire des bibliothécaires de l'année 2020 soit majoré de 2% pour l'année 2021;

QUE les augmentations soient rétroactives du 1er janvier 2021;

QUE Daniel Grenier soit nommé par la présente inspecteur municipal durant l'absence de l'employé occupant le poste pour cause de maladie et que les conditions de travail et de rémunération de Daniel Grenier soient les mêmes que de l'inspecteur municipal, et ce, à partir du 8 janvier 2021;

5.3 - Entente sur les nouvelles conditions de travail de l'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Laplante est actuellement au poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE le poste nécessite un ajustement salarial pour l'année 2021;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité

QUE le taux horaire 2020 soit majoré de 4,50\$ de l'heure pour 20 heures par semaines pour l'année 2021;

QUE toute heure supplémentaire doit être autorisée par le directeur général de la municipalité ou le maire;

QUE les conditions de travail soient selon les normes de travail du Québec;

QUE les tâches principales consistent à la gestion des comptes à payer et déboursés, des fins de mois et de la fin d'année, de la paye et toutes autres tâches que le directeur général lui assigne;

21-01-06

5.4 - Entente sur les nouvelles conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier de 2020 et l'addenda ont été présentés aux membres du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents;

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu à l'unanimité d'accepter le contrat et addenda du contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes et que le maire de la municipalité est désigné pour signer contrat et addenda.

21-01-07

5.5 - Avis de motion - Règlement numéro 460-21 fixant le taux des taxes et des tarifications pour 2021

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Arsenault pour le Règlement 460-21 fixant le taux des taxes et des tarifications pour 2021. Monsieur Yvan Arsenault dépose un projet de règlement et le présente aux membres du conseil.

5.6 - Déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2021

Les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires et



N° de résolution
ou annotation

21-01-08

une attestation sera déposée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

5.7 - Registre public des déclarations concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus pour l'année 2020

Le registre des déclarations des élus est déposé et aucune inscription n'est inscrite au registre.

5.8 - Désignation du directeur général comme représentant de la municipalité à Revenu Québec

ATTENDU QUE la nomination de monsieur Ali Mohammed Ayachi au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyé par monsieur Adrien Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Nantes désigne madame Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, comme représentant autorisé;

QUE Revenu Québec transmet, dans le cadre des fonctions du directeur général des renseignements confidentiels concernant la municipalité de Nantes;

QUE Véronique Dostie-Boulianne, Mélissa Laplante, Maryse Morin et Lucie Lortitch soient révoquées de la procuration donnée précédemment comme représentant de la municipalité de Nantes;

21-01-09

5.9 - Désignation du directeur général comme représentant de la municipalité à la Cour du Québec

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, appuyé par monsieur Bruneau Hébert que le directeur général de la municipalité, M. Ali Mohammed Ayachi, soit mandaté et autorisé à représenter la Municipalité de Nantes dans le cadre d'audition pour des actions en dommages devant la Cour du Québec (Chambre civile) Division des petites créances ou autre cour du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

21-01-10

5.10 - Désignation d'un comité de sélection pour l'employé de voirie

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'affichage du poste vacant d'un opérateur, journalier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs candidatures pour le poste;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, appuyé par madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité de former un comité de sélection temporaire composé de M. Yvan Boucher, M. Yvan Arsenault, M. Adrien Quirion et du directeur général de la municipalité. Il est aussi résolu que la personne choisie par le comité entre en fonction le 26 janvier 2021.

21-01-11

5.11 - Projet de loi c-213, loi édictant la loi canadienne sur l'assurance-médicaments

ATTENDU QUE les députés cherchent à obtenir l'appui des municipalités pour le projet de loi C-213, qui vise à établir un régime public et universel d'assurance-médicaments, fondé sur les mêmes principes que le régime



N° de résolution
ou annotation

21-01-12

public et universel de soins de santé du Canada, soit la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, et l'accessibilité ;

ATTENDU QU'il est approprié d'appuyer la demande ;

Il est proposé par monsieur Adrien Quirion, **appuyé par** monsieur Richard Grenier, que la municipalité de Nantes soutient le projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments.

5.12 - Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2021

ATTENDU QUE le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, **appuyée par** madame Lynda Bouffard, il est résolu unanimement de nommer monsieur Bruneau Hébert, conseiller au district n° 1, comme maire suppléant, jusqu'à 30 juin 2021, avec tous les privilèges, droits et obligations se rattachant à cette nomination. Que monsieur Yvan Boucher, conseiller au district n°2, est nommé comme maire suppléant, à partir du 1er juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, avec tous les privilèges, droit et obligations se rattachant à cette nomination.

21-01-13

5.13 - Avis de motion - Règlement numéro 461-21 sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Boucher pour le Règlement 461-21 sur la gestion contractuelle afin de modifier la limite des contrats pouvant être conclus de gré à gré. Monsieur Yvan Boucher dépose en séance un projet de règlement et fait une présentation aux membres du conseil.

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport mensuel et de la lettre de signalement d'attitudes et de propos de harcèlement à l'encontre de monsieur Yvan Arsenault de monsieur Éric Côté. Cette dernière sera étudiée à une séance ultérieure.

6.2 - Planification des séances pour la réalisation des programmes pour le schéma de couverture de risque

Le directeur général informe les membres du comité incendie que prochainement il enverra par courriel des dates de rencontre pour planifier la réalisation des programmes pour le nouveau schéma de couverture de risque.

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Le conseil a pris connaissance des tâches énumérées aux agendas des opérateurs de voirie.



21-01-14

N° de résolution
ou annotation

21-01-15

21-01-16

7.2 - Achats et travaux du mois - voirie

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu d'autoriser la liste des dépenses du service de voirie. Un montant prévu de 15 548,86 \$ taxes comprises pour couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

8 - SERVICE D'EAU POTABLE

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

9.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Jacques Pichardie.

9.2 - Autorisation de la municipalité de se faire représenter par l'inspecteur en bâtiment devant la Cour du Québec (Chambre civile) Division des petites créances

Il est proposé par monsieur Yvan Arsenault, appuyé par monsieur Adrien Quirion

Que l'inspecteur de bâtiment de la municipalité de Nantes, M. Jacques Pichardie, soit mandaté par le conseil de la municipalité de Nantes et autorisé à représenter la Municipalité de Nantes dans le cadre d'une audition prévue le 17 mars 2021, ou à toute autre date de remise, le cas échéant, pour une action en dommages intentée par M. Georges Bouffard dans le dossier de la Cour du Québec (Chambre civile) Division des petites créances, portant le numéro 480-32-000214-194, et ce, sans admission de quelque nature que ce soit.

Que l'inspecteur de bâtiment de la municipalité, M. Jacques Pichardie, soit mandaté par conseil de la municipalité de Nantes et autorisé à représenter la Municipalité de Nantes dans le cadre d'une audition, ou à toute autre date de remise, le cas échéant, pour une action en dommages dans le dossier de la Cour du Québec (Chambre civile) Division des petites créances, Intact Compagnie d'Assurance c. Municipalité de Nantes (ND:12779-751), et ce, sans admission de quelque nature que ce soit.

Que l'inspecteur de bâtiment de la municipalité, M. Jacques Pichardie, soit mandaté par conseil de la municipalité de Nantes et autorisé à représenter la Municipalité de Nantes dans le cadre d'audition pour des actions en dommages devant la Cour du Québec (Chambre civile) Division des petites créances.

10 - SERVICE D'EAUX USÉES

10.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'opérateur en eaux usées.

11 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12 - PRÉSENTATION DES COMPTES

12.1 - Adoption des comptes



N° de résolution
ou annotation

21-01-17

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant 88 363,94 \$ en référence aux chèques numéros 202000699 à 202100044, 202090795 à 202190030 qui comprend le chèque annulé 202000710 au montant de 340,64 \$ et d'autoriser le directeur général, secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Que l'administration prévoit un paiement automatique pour la gestion du punch.

Administration générale:	15 523,22 \$
Sécurité publique:	8 276,33 \$
Transport:	15 548,86 \$
Hygiène du milieu:	7 459,25 \$
Aménagement, urbanisme et développement:	1 997,51 \$
Loisirs et culture:	1 359,98 \$
Remises de l'employeur:	12 095,44 \$
Dépenses d'investissement	26 103,35 \$
<u>Total des chèques émis:</u>	<u>88 363,94 \$</u>

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

13 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

13.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 12 janvier 2021

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport.

13.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 12 janvier 2021

Le DG motionne qu'il n'y a aucune dépense autorisée du DG.

14 - RAPPORT DU MAIRE

15 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

15.1 - Demande au programme d'emplois d'été Canada

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes souhaite offrir le service d'animation estivale (SAE);

ATTENDU QUE le processus de demande au programme fédéral "Emplois d'été Canada" est ouvert;

ATTENDU QUE la municipalité requiert 8 personnes pour offrir le service d'animation estivale;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir une expérience de travail utile pour les personnes de 15 à 30 ans durant la prochaine période estivale;

Pour ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Yvan Boucher, le Conseil de la municipalité de Nantes à l'unanimité demande au directeur général de procéder aux démarches requises par le programme "Emplois d'été Canada" afin de présenter une demande de financement dans le cadre dudit programme.

15.2 - Résumé des rencontres avec les écoles



N° de résolution
ou annotation

21-01-18

16 - Dons et commandites

17 - QUESTIONS DIVERSES

21-01-19

17.1 - Achat d'un téléviseur pour la salle du conseil

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes souhaite se doter d'un outil de communication pour les séances de conseil;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE la communication d'information claire aux citoyens durant les séances de conseil est importante;

Pour ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, **appuyée par** monsieur Yvan Boucher, le Conseil de la municipalité de Nantes à l'unanimité demande au directeur général de procéder à l'achat d'un téléviseur et les accessoires pour un montant maximal de 1500\$ TTC .

21-01-20

17.2 - Travaux de remplacement des fenêtres au sous-sol de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE la municipalité souhaite remplacer les fenêtres du sous-sol de l'hôtel de ville pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment;

ATTENDU QUE la compagnie " Porte et fenêtre Laugitech inc." a soumissionné pour le remplacement de 11 fenêtres pour la somme de 9580,08\$ TTC;

Sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, **appuyée par** madame Lynda Bouffard, il est résolu de procéder au remplacement des fenêtres du sous-sol pour un montant de 9 580,08\$ TTC tel que soumissionné. Qu'une somme de 4 580,08\$ du surplus non affecté soit affectée afin de couvrir une partie des dépenses d'immobilisation pour les fenêtres de l'hôtel de ville.

21-01-21

17.3 - Rénovation des fenêtres du sous-sol de l'hôtel de ville

21-01-22

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Adrien Quirion que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 21h30.

Jacques Breton
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Je, **Jacques Breton**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacques Breton
Maire